



Inscription 2024 J'apprends à plonger !

PE20 à partir de 12ans
PE40, PA12 et PA20 à partir de 14ans

FLERS-Plongée, 114 Rue Abbé Lecornu, 61100 FLERS

N° affiliation FFESSM: 22.61.0054

N° agrément ministériel jeunesse et sport 06197ET0031 du 15.12.1997



NOM-Prénom :
 NOM de Naissance :
 Né(e) le : à code postal(.....)
 Email :
 Email :
 Adresse :
 CP : Ville :

N° de portable:
Pour les mineurs
 N° PORTABLE des parents :
 NOMS des PARENTS :
 Autorisation parentale au verso

Entourer les formations que vous souhaitez suivre :

PE20 ou niveau 1
dès 12 ans

ou

PE40 dès 14 ans

ou

PA12 dès 14 ans

ou

PA20 dès 14 ans

Tarifs saison 2024		Mon choix
PE20 mineur	140 €€
PE20 adulte	180 €€
PE 40 mineur (niveau 1 validé)	140 €€
PE 40 adulte (niveau 1 validé)	180 €€
PA12, PA20 mineur (niveau 1 validé)	140 €€
PA12, PA20 adulte (niveau 1 validé)	180 €€
Assurance complémentaire FFESSM **obligatoire compétition PSP		+
<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Loisir1(21,00 €) <input type="checkbox"/> Loisir2(26,00 €) <input type="checkbox"/> Loisir3(44,00 €)	€
Total à payer à Flers-Plongée par virement	€
« Ajouter le commentaire « J'apprends à plonger 2024 »	€

Vérifiez que vous êtes assuré pour vous-même, pour les accidents corporels liés à la plongée ou aux activités subaquatiques choisies. Sinon, vous pouvez souscrire à une complémentaire de la FFESSM.

Attention : J'autorise FP à mettre en ligne sur le site du club les photos, vidéos où j'apparais.

OUI

J'atteste avoir pris connaissance des statuts et des règlements de FLERS-Plongée en vigueur (sur le site internet).

Je reconnais avoir été informé de la possibilité d'assurance complémentaire.

Je fournis un Certificat d'Absence de Contre Indication délivré le

Je m'engage à respecter la charte d'éthique de la FFESSM .

Si j'ai déjà une licence FEESM 2023, mon numéro de licence est :

Licence n° :

Six cases doivent être cochées.

Les informations recueillis sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association Flers Plongée. En l'application des articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez vous adresser à ses secrétaires.

Date :
 Nombre total de cases cochées :
 Signature (du représentant légal)

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGÉE JEUNE

Structure (club/SCA):

- Plongeur encadré 12m à partir de 10 ans,
- Plongeur encadré 20m à partir de 12 ans (niveau 1),
- Plongeur encadré 40m à partir de 14 ans.

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Technique nationale et de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur <https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Je soussigné :

Agissant en qualité de : père mère tuteur

Autorise le jeune mineur nommé ci-dessous :

Nom : Prénom :

né le :

à participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.

Fait à le

Signature du responsable légal :